



## DU MINERVOIS AU CAROUX

HAUT-LANGUEDOC  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	10
Conseillers présents :	8
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	8

Délibération n° : 2025.03.27/036

Objet : Demande de subvention d'investissement – Fonds de modernisation des EAJE  
Crèche Les Coccinelles

VU la circulaire 2018/004 du 18 Décembre 2018 instituant un fonds de financement des établissements d'Accueil du Jeune Enfant et visant à assurer la pérennisation des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment sa compétence Petite Enfance ;

VU la délibération n° 2024.05.30/087 du 30 Mai 2024 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour solliciter toutes les subventions en investissement pour les projets et actions de l'intercommunalité ;

**CONSIDERANT** que la CAF s'engage à apporter un soutien financier aux gestionnaires pour moderniser leurs établissements (travaux dont la nature n'entre pas dans le cadre règlementaire du plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje)) ;

**CONSIDERANT** que les subventions d'investissement accordées au titre du Fonds de Modernisation des EAJE sont plafonnées à hauteur de 80% des dépenses subventionnables et réelles ;

**CONSIDERANT** qu'afin de maintenir un accueil de qualité, il nécessaire d'acquérir du matériel pédagogique et de procéder au changement d'éléments défectueux au sein de la crèche Les Coccinelles ;

Le plan de financement (HT) est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Achat de matériel pédagogique	14 064,70 €	CAF DE L'HERAULT (Fonds de modernisation des EAJE) – 60%	8 438,82 €
		Conseil Départemental de l'Hérault – 20%	2 812,94 €
		Autofinancement – 20%	2 812,94 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>14 064,70€</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>14 064,70 €</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

.....  
**Séance du 27 Mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 Mars, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 20 Mars 2025, s'est réuni, à 17h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE. Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS ; Alain MOULY ; Catherine SONZOGNI

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : Jean Pierre BARTHES ; Catherine LISTER

A été élu secrétaire de séance : Patrick CABROL

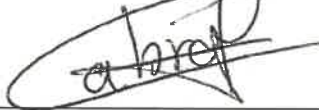
Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (8 POUR)

- **Valide** le plan de financement ;
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter auprès des services de la CAF de l'Hérault une aide financière à l'investissement dans le cadre du Fonds de Modernisation des EAJE pour la crèche Les Coccinelles à hauteur de 8 438.82 € HT pour l'année 2025 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter auprès des services du Conseil Départemental de l'Hérault une aide financière à l'investissement pour la crèche Les Coccinelles à hauteur de 2 812.94,00 € HT pour l'année 2025 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.*

**Le secrétaire de séance**  
**Patrick CABROL**



**Le Président**  
**Josian CABROL**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)